

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2018

8 conseillers présents.

Absents : LACROIX Didier procuration à BOST Patrick

Le compte-rendu du dernier conseil municipal a été approuvé à l'unanimité (9 voix pour).

1- Fixation de la rémunération de l'agent recenseur

Le conseil a décidé à l'unanimité de fixer la rémunération de l'agent recenseur à 400€ brut.

Valérie Morel sera cet agent recenseur

2- Indemnité percepteur

Le conseil a décidé à l'unanimité d'accorder au percepteur une indemnité de conseil au taux de 30% pour l'année 2017. Celle-ci sera donc d'environ 70€.

3- Subvention à l'ARPA

Le conseil a accepté à l'unanimité la proposition du maire d'attribuer une subvention de 50€ à l'association roannaise pour l'apprentissage (ARPA à Mably) où un jeune de la commune (Corentin BOST) suit une formation professionnelle.

4- Itinéraire de randonnée VTT

La COR va créer des circuits de VTT pour développer le tourisme. Les circuits empruntent des chemins de la commune, notamment entre le col de la Croix de l'Orme et la Croix des Fourches.

Le conseil a accepté à l'unanimité cette proposition et s'engage donc notamment à maintenir le caractère public et ouvert de ces chemins.

Le balisage sera fait au printemps 2018 par la Fédération Française du Cyclisme (FFC)

5- Procédure d'expulsion d'un locataire

Le conseil a accepté à l'unanimité la proposition du maire de lancer une procédure d'expulsion à l'encontre de M. TUCCONI, locataire du logement de la commune situé au rez-de-chaussée de l'ancienne école rue de l'église.

Ce Locataire ne paye plus ses loyers depuis juin 2016, n'occupe plus son logement et n'a jamais répondu aux lettres recommandées envoyées par la mairie.

6- Projet d'agrandissement de la salle Etienne Villand

Le maire a informé le conseil de l'envoi d'un courrier au notaire de la famille DESSAUX proposant un échange de terrain destiné à l'acquisition par la mairie de la parcelle située à côté de l'ancienne école et devant permettre l'agrandissement de la salle communale Etienne Villand.

Plusieurs conseillers ont souligné la nécessité de discussions supplémentaires sur ce projet d'agrandissement avec éventuellement la possibilité d'y ajouter la construction d'une auberge.

Questions diverses :

- La COR a rejeté la demande de la mairie selon laquelle notre employé communal aurait pu continuer à assurer l'entretien de la station d'épuration. Cet entretien sera assuré à partir du 1^{er} septembre 2018 par un délégataire choisi par la COR.
- Forêt communale : La commission forêt rencontrera le 1^{er} février le technicien de l'ONF pour fixer le plan de coupe 2018 et les travaux à réaliser dans la forêt par l'employé communal.

Prochain conseil municipal: le vendredi 2 mars à 20H30